



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES | 06

Devenez accueillant bénévole !

L'ACCUEIL durable et bénévole

Offrez un foyer stable à un enfant
accueilli à l'Aide Sociale à l'Enfance

Édito

Le Département des Alpes-Maritimes a pour mission fondamentale d'assurer la protection et l'accompagnement de ses citoyens, et en particulier de sa jeunesse. La protection de l'enfance est et restera notre priorité absolue afin de garantir la sécurité et le développement harmonieux de tous les enfants du territoire.

Nous portons une attention particulière aux mineurs pour qui aucun retour dans leur famille n'est, hélas, envisageable. Ces enfants, de 0 à 18 ans, ont besoin, plus que tout, de repères et d'un environnement sécurisant pour grandir et s'épanouir. C'est pour répondre à ce besoin vital que nous mettons en lumière l'accueil durable et bénévole.

Ce dispositif permet à des personnes seules, des couples ou des familles, qu'ils soient de l'entourage de l'enfant ou issus d'un réseau de bénévoles, d'offrir à ces jeunes un foyer chaleureux et de sécuriser leur parcours de vie.

Avec la Fondation de Nice, nous recherchons activement des accueillants bénévoles prêts à s'engager dans cette aventure humaine. Devenir accueillant, c'est bien plus qu'une action de solidarité. C'est l'opportunité de construire un lien d'attachement unique et de contribuer à améliorer la vie d'un enfant en lui offrant un avenir plus stable. Cet engagement est bénévole et durable, mais il ne se fait pas seul. Le Département et la Fondation de Nice s'engagent à vos côtés avec un accompagnement permanent et individualisé.

Si ce projet vous touche, si vous avez la capacité d'ouvrir votre foyer et votre cœur, n'hésitez pas !

**Le Président du Département
des Alpes-Maritimes**

Qu'est-ce que l'accueil durable et bénévole ?

L'accueil durable et bénévole est un dispositif d'accueil et d'accompagnement, créé par la loi du 14 mars 2016, permettant à un enfant ne pouvant vivre chez ses parents d'être accueilli chez un tiers. Il s'adresse à **des familles, couples, personnes seules** identifiés dans l'entourage de l'enfant ou au sein d'un réseau de bénévoles.

Ce dispositif :

- offre à cet enfant un **environnement familial stable**,
- favorise un **lien d'attachement durable**,
- sécurise son **parcours de vie**.

Pourquoi devenir accueillant ?

Devenir accueillant, c'est :

- Construire un **lien d'attachement**, une relation privilégiée avec un enfant.
- Contribuer à **améliorer sa vie** en lui offrant un avenir plus stable grâce à des repères et un cadre rassurant.
- S'engager dans une **aventure humaine** riche en partage et en solidarité.
- Faire partie d'un **réseau de bénévoles** engagés et durables.

L'engagement est bénévole et durable, avec une indemnité prévue pour les besoins quotidiens de l'enfant.



De quel soutien bénéficia l'accueillant ?

.....

Le Département des Alpes-Maritimes et la Fondation de Nice s'engagent à vos côtés en mettant à votre disposition :

- **Une information claire** sur le rôle et les obligations de l'accueillant.
- **Une équipe référente** dédiée à votre écoute.
- **Un accompagnement permanent** et individualisé.
- **Des entretiens réguliers** permettant d'adapter l'accompagnement.
- **Un réseau actif** d'accueillants bénévoles (rencontres, échanges, événements collectifs).
- **Une astreinte disponible 24h/24 - 7j/7.**

Bienvenue dans le dispositif d'accueil durable et bénévole

.....

Le Département des Alpes-Maritimes et la Fondation de Nice recherchent des personnes ou familles prêtes à offrir un foyer chaleureux et sécurisant à des enfants de 0 à 18 ans accueillis à l'Aide sociale à l'enfance, notamment ceux pour lesquels aucun retour en famille n'est envisageable.



Vous souhaitez en savoir plus ?

.....

Si le projet d'accueil durable et
bénévole vous intéresse, pour vous
mais aussi pour des personnes
de votre entourage, n'hésitez pas
à contacter :

Fondation de Nice



Service ADB

2 rue Colonel Gassin - 06000 Nice



Tél. : 06 23 13 85 34



Email : adb@fondationdenice.org

+ d'infos

